

Monsieur Michel HEINRICH

Président

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales
4 rue Louis Meyer
88190 GOLBEY

Affaire suivie par :

Epinal, le 24 octobre 2018

Jason Sottiriou

Objet : Avis sur le SCoT des Vosges Centrales arrêté

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier reçu le 31 juillet 2018 par lequel vous demandez à ce que la CCI des Vosges rende, pour le 31 octobre 2018 au plus tard, un avis sur le projet de SCoT des Vosges Centrales révisés.

Je tiens, avant tout, à louer la grande qualité de concertation mise en place par vos soins ainsi que par l'ensemble de l'équipe du Syndicat mixte du SCoT tout au long de la révision, depuis 2014, du Schéma de Cohérence Territoriale.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a été très largement consultée et associée tout au long du processus de révision et nous vous en sommes reconnaissants.

C'est avec une grande attention et un vif intérêt que mes équipes et moi-même avons pris connaissance du projet que vous nous soumettez.

C'est avec une grande satisfaction que nous mesurons votre engagement à vouloir renforcer l'attractivité des Vosges Centrales, notamment en créant les conditions permettant d'attirer les entreprises et les investissements.

Ainsi, pour ce qui relève des compétences propres de la CCI des Vosges, nous retenons principalement les éléments suivants :

• **Faciliter l'accueil des entreprises**

- en positionnant le territoire comme une terre d'innovations (renforcement des savoir-faire industriels, agricoles et sylvicoles, développement des filières bois, matériaux, énergies renouvelables et imagerie numérique ; encouragement des démarches d'économie circulaire) ;
- en dynamisant les zones économiques existantes (valorisation des locaux et terrains disponibles et priorisation de la réhabilitation des friches) ;

.../...

- en aménageant des sites économiques attractifs (amélioration de leur accessibilité, développement des services et aménagements adaptés aux besoins des entreprises et des salariés).
- **Consolider les villes et les bourgs**
 - En organisant le développement autour des pôles de l'armature territoriale ;
 - En redynamisant les centres-villes et les cœurs de villages grâce au maintien des commerces, des services et des équipements existants et en renforçant leur attractivité résidentielle et touristique ;
 - En favorisant la solidarité entre les communes
- **Structurer et dynamiser le commerce**
 - En polarisant le développement commercial à venir, en localisant l'activité commerciale future au sein des pôles de l'armature commerciale et en évitant l'éparpillement le long des principales artères ;
 - En soutenant le commerce de proximité par la priorisation aux implantations dans les centres-villes et en favorisant les innovations en matière de logistique urbaine ;
 - En renforçant l'attractivité des pôles commerciaux existants par la création d'aménagements de qualité et en facilitant les parcours des clients, les cheminements piétonniers et cyclables.
- **Renforcer l'attractivité touristique**
 - Promotion du tourisme de plein air et de bien-être ;
 - Renforcement du tourisme de mémoire, culturel et d'affaires ;
 - Développement du tourisme industriel
 - Encouragement à la diversification et la montée en gamme de l'offre hôtelière ;
- **Produire des énergies renouvelables**
 - Mobilisation des énergies renouvelables et de récupération, en étudiant la reconversion des friches en sites de production énergétique ;
 - Veiller à l'intégration harmonieuse des installations dans le cadre de vie, au sein des quartiers et des zones d'activités et commerciales ;
 - Mettre en cohérence aménagement et réseaux énergétiques, en conditionnant la création de nouveaux quartiers en fonction des capacités des réseaux existants.

.../...

L'ensemble des orientations déclinées dans le projet de SCoT révisé répond au double impératif du renforcement de l'attractivité du territoire (accueil des entreprises, maillage territorial autour de centralités attractives et accessibles, maintien de l'équilibre entre commerce de centre-ville et de périphérie, développement du tourisme) et de l'atteinte de l'autonomie énergétique afin de couvrir, à l'horizon 2050, l'ensemble des besoins en énergie des habitants et des entreprises.

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges émet un avis favorable à votre projet de SCoT révisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Infrastructures



Pascal GARNIER
Gérard CLAUDEL